



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/880
S/1996/126
23 février 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Points 10, 20 b), 28, 30, 81, 92
de l'ordre du jour
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR
L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE
L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION POUR
LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE
LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES
OCCUPÉS DE LA CROATIE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Note verbale datée du 20 février 1996, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Bulgarie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

Le Représentant permanent de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur, d'ordre du Gouvernement de la République de Bulgarie, de lui faire tenir ci-joint le texte de la déclaration sur la politique étrangère de la Bulgarie et l'avenir des Balkans que le Premier Ministre de la République de Bulgarie, S. E. M. Jean Videnov, a faite lors de la réunion avec les membres du corps diplomatique tenue à Sofia, le 7 février 1996 (voir annexe).

Le Représentant permanent de la Bulgarie souhaiterait que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 10, 20 b), 28, 30, 81 et 92 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

ANNEXE

Déclaration sur la politique étrangère de la Bulgarie et l'avenir
des Balkans faite par le Premier Ministre de la République de
Bulgarie lors de la réunion avec les membres du corps diplomatique
tenue à Sofia le 7 février 1996

Comme la plupart d'entre vous se souviendront probablement, il y a un an, le 3 février 1995, je vous ai rencontrés dans cette même salle pour vous faire part des intentions du Gouvernement de la gauche démocratique récemment élu en matière de politique étrangère.

Une analyse objective de la période à l'examen révélerait qu'en politique étrangère, comme d'ailleurs dans tous les autres domaines, le Gouvernement a inlassablement poursuivi les objectifs qu'il avait proclamés : orientation européenne, stabilité, sécurité et coopération régionales.

Ces principes généraux supposaient l'existence d'un meilleur équilibre entre diverses tendances ainsi que la mise en oeuvre de certaines initiatives nouvelles en même temps que la continuité nécessaire en politique étrangère. Il fallait en outre promouvoir la politique étrangère du pays.

Cette continuité se retrouve dans tous les domaines où nous avons mené une politique étrangère active ces dernières années, notamment l'amélioration des relations avec de nouveaux partenaires comme les États-Unis et plusieurs pays d'Extrême-Orient. Nous nous sommes employés à renforcer les relations avec nos partenaires traditionnels, comme la Fédération de Russie et d'autres pays de la CEI, les pays d'Europe centrale et plusieurs États du Moyen-Orient ainsi que d'Amérique latine. En règle générale, les objectifs fixés – continuité, équilibre et promotion – ont été atteints à des degrés divers.

Il importait au plus haut point que nous marquions un progrès décisif dans l'un des trois principaux volets de notre politique étrangère, à savoir le volet européen. À la réunion du Conseil de l'Europe, tenue à Madrid en décembre dernier, la Bulgarie a officiellement présenté sa demande d'adhésion à l'Union européenne. Il convient de noter qu'il y a une semaine, lors de sa deuxième réunion, le Conseil de l'Association Bulgarie-Union européenne a rendu un vibrant hommage au Gouvernement et au pays pour sa contribution aux problèmes européens. La lettre récemment envoyée par le Président italien, informant la Bulgarie que sa demande d'adhésion a été officiellement transmise, constitue une autre reconnaissance de ce fait.

Naturellement, le volet européen de la politique bulgare touche à de nombreuses questions et problèmes auxquels notre pays est confronté tous les jours dans la région où nous vivons.

Ceci m'amène à aborder le problème de la stabilisation régionale. L'année dernière, la Bulgarie a continué de s'en tenir strictement à la conduite qu'elle avait observée pendant tout le conflit qui se déroulait à l'ouest de ses frontières : retenue et non-ingérence, traitement égal des parties au conflit et

démarches parallèles en vue de l'élimination progressive du régime des sanctions économiques et de la promotion d'un règlement pacifique du conflit.

Cette politique a été très largement saluée par la communauté internationale qui a reconnu le rôle positif joué par la Bulgarie en tant que facteur de stabilisation dans la région. Toutefois, le pays a, comme vous le savez, subi de lourdes pertes du fait de l'application des sanctions économiques décrétées par l'Organisation des Nations Unies. À notre avis, les moyens de remédier aux effets des sanctions était une question qui méritait de retenir l'attention.

Nous accueillons évidemment avec satisfaction la décision d'amorcer un processus de paix avec la participation de toutes les parties au conflit. Nous sommes donc prêts, dans la mesure de nos moyens, à apporter notre plein soutien à tous les aspects de cette décision.

La conclusion des accords de paix ouvre de nouvelles perspectives d'intensification des efforts en faveur de la sécurité et de la coopération régionales, la troisième priorité du Gouvernement en matière de politique étrangère.

À notre avis, la communauté internationale et notamment les pays de la région doivent s'atteler aujourd'hui, en cette période d'après-guerre, à des tâches qui se répartissent en deux catégories. La première concerne l'application efficace des accords-cadres pour la paix en Bosnie-Herzégovine; la deuxième porte sur les aspects plus généraux de l'établissement des conditions nécessaires à une paix durable et à une coopération intensive dans la région et, par la suite, de mécanismes à cette fin.

S'agissant du premier type de tâches, la Bulgarie s'est déjà déclarée disposée à contribuer autant qu'elle le pouvait à la mise en oeuvre des aspects militaires du processus de paix. Nous espérons que les modalités précises de la contribution bulgare à la mission des forces multinationales en Bosnie seront convenues à l'issue de notre dialogue.

Nous sommes nous aussi d'avis que l'application de mesures militaires exclusivement, indépendamment d'initiatives civiles et humanitaires, ne saurait à elle seule garantir une paix durable en Bosnie-Herzégovine ou dans les régions avoisinantes. Nous pensons avec Karl Bildt que l'amélioration des conditions de vie des populations, leur normalisation, la solution des problèmes quotidiens et le lancement effectif du processus de reconstruction et de réintégration revêtent une importance critique.

C'est donc avec une conviction plus grande que nous présentons aujourd'hui des propositions en vue d'une participation active de la Bulgarie aux divers programmes de reconstruction à la fois à court et à long terme. Nous jugeons encourageante la réaction initiale des États-Unis et des institutions internationales qui a été positive, mais il faut encore qu'elle se traduise par des mesures concrètes dans la pratique. La Bulgarie possède les moyens nécessaires et remplit les conditions requises à cet égard : proximité géographique et bonne connaissance de la région et de la situation. Elle présente un certain nombre d'avantages reconnus qui la rende compétitive et dont

il convient de tirer parti lors de l'exécution des programmes de reconstruction dans la région.

Pour ce qui est de la sécurité, du développement et de la coopération entre les pays de la région, nous proposons un plan d'action en cinq points :

- Établissement de relations durables de bon voisinage. Tous les pays des Balkans doivent réaffirmer sans équivoque les principes de l'inviolabilité des frontières, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence et des relations de bon voisinage;
- Coopération transfrontière. La reconnaissance de l'inviolabilité des frontières ne signifie pas que celles-ci doivent être hermétiquement fermées. Cette question comporte de multiples aspects : réglementations et formalités en matière de passeports et de douanes; coopération dans l'effort visant à combattre le trafic et l'immigration illicites, etc.;
- Développement accéléré et intensif de l'infrastructure des transports, des télécommunications et de l'énergie conformément aux normes européennes et aux neuf principaux réseaux transeuropéens convenus par les ministres européens des transports en Crète, en 1994. Le développement des infrastructures est une condition préalable importante pour l'amélioration des communications ainsi que pour la promotion des investissements privés et publics et, bien entendu, pour la stabilité politique;
- Promotion des échanges et des investissements, création de zones de libre-échange, harmonisation de la législation avec les normes et conditions internationales, afin de rendre la région intéressante et compétitive par rapport aux autres régions du monde aux yeux des investisseurs;
- Règlement bilatéral et multilatéral des problèmes juridiques, culturels et sociaux au moyen d'instruments juridiques et de procédures administratives facilitant la liberté de mouvement à partir des pays d'accueil. Les difficultés surgissant dans les relations ethniques pourront être efficacement surmontées dans ce contexte.

Nous sommes conscients que les initiatives locales auront du mal à percer et à donner des résultats si les principaux acteurs sur la scène internationale n'y sont pas efficacement associés.

C'est avant tout aux pays de la région qu'il incombe de réaliser des progrès dans chacun de ces domaines. Compte tenu de cette considération, le Gouvernement bulgare souhaite proposer les modalités d'action concrète ci-après.

Tout d'abord, en ce qui concerne la coopération dans les Balkans, ce processus englobe aujourd'hui l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Slovénie, la Turquie, la Croatie, la Macédoine et la Yougoslavie. Le processus panbalkanique a été certes retardé mais non interrompu ni réduit à néant par le conflit en ex-Yougoslavie. Je tiens à

rappeler que lors de leur dernière réunion tenue à Tirana en 1990, les ministres des affaires étrangères de la région des Balkans ont décidé que leur prochaine réunion aurait lieu dans la capitale de la Bulgarie, Sofia. La Bulgarie est prête à accueillir cette réunion. L'ordre du jour pourrait comporter une question sur les efforts concertés à entreprendre pour faire appliquer les accords-cadres pour la paix en Bosnie-Herzégovine et inclure le plan d'action commune en cinq points décrit plus haut.

Les efforts des parties intéressées pourraient ensuite être axés sur le développement des infrastructures. Le moins que l'on puisse dire est que des pays entiers dans la région, notamment les nouveaux pays, sont loin de satisfaire aux normes actuelles en matière de communications. L'infrastructure en place a besoin d'être reliée et modernisée conformément aux normes et directives des réseaux d'infrastructure transeuropéens.

En novembre dernier, la Bulgarie a accueilli un séminaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le rôle des infrastructures dans la région de la mer Noire. Dans ses délibérations et conclusions, le séminaire a souligné la nécessité de disposer d'un mécanisme de coordination permettant l'échange d'informations et l'établissement d'un dialogue à l'échelon régional sur les questions relatives aux infrastructures. À notre avis, Sofia pourrait être tout particulièrement indiquée à cet égard. Nous pensons qu'une coopération active dans ces domaines sera possible à l'avenir entre les pays de la région de la mer Noire et ceux participant à l'Initiative d'Europe centrale.

Il faudrait lancer d'autres initiatives de coopération européenne qui répondent clairement aux aspirations de l'Europe et aux vœux des peuples et sociétés de la région des Balkans.

Les membres de l'Union européenne ou pays associés sont appelés à jouer un rôle actif à cet égard. La Bulgarie a déjà eu l'occasion de bénéficier des retombées de ce type de coopération européenne avec ses voisins, la Grèce et la Roumanie. Il serait logique de chercher à élargir ce cercle en établissant des contacts périodiques avec l'autre "troïka", à savoir l'Autriche, la Hongrie et la Slovaquie, qui a elle aussi récemment mis sur pied ce type de coopération trilatérale. Je pense que les pays susmentionnés pourraient constituer un "croissant de stabilité" le long des frontières de régions qui jusqu'à présent étaient tourmentées. On pourra consolider ainsi le processus de pacification, de stabilisation, de reconstruction et de réintégration et, en même temps, tirer parti du moyen dynamique d'intégration que représente le Danube.

En conclusion, je voudrais vous faire savoir qu'hier j'ai eu l'occasion d'exposer la plupart de ces idées à Davos où cette fois une large place a été accordée à la région des Balkans dans l'ordre du jour. Je crois que ces propositions ont suscité un intérêt et je vous suggère de les porter à l'attention de vos gouvernements. D'une part, elles seraient utiles dans le cadre de la poursuite des contacts et de la coopération avec nos partenaires en Europe et ailleurs. D'autre part, elles seraient également utiles dans le contexte de l'initiative concrète du Gouvernement bulgare que j'aimerais annoncer officiellement aujourd'hui, à savoir la tenue d'une réunion des ministres des affaires étrangères des pays des Balkans en 1996. Elles devraient donner un élan à deux autres initiatives, à savoir les projets d'infrastructure

d'intérêt commun et la coopération entre les pays membres de la CEI et de la Coopération économique de la mer Noire.

La Bulgarie préconise la recherche d'une formule commune qui permette d'assurer efficacement et durablement la stabilité, la sécurité et la coopération de la région. Nous croyons en la possibilité de créer un avenir meilleur dans les Balkans dans le cadre de l'Europe du XXIe siècle. La Bulgarie est prête à oeuvrer inlassablement, dans la mesure de ses moyens, pour que cette politique devienne une réalité.
